

MENTION DE CONVOCATION

Du vingt-six juin deux mille dix-sept. Convocation du Conseil Municipal adressé individuellement par écrit à chacun des membres pour la session ordinaire qui se tiendra le trente juin deux mille dix-sept en Mairie de Mars-sur-Allier.

◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2017

Le vendredi trente juin deux mille dix-sept à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Jean DELEUME, Maire.

Etaient présents : BERTHOMIER Jean-Claude, FAVARCQ Thierry, GIEMZA Samuel, HUMBERT Marie, LEBRUN Aurore, PETIT Corinne, THONIER Cécile

Pouvoir donné à : BOULON Baptiste (pouvoir à Thierry FAVARCQ) CHEVALIER Véronique (pouvoir à PETIT Corinne)

Excusé(e)s sans pouvoir : CONTE Jean-Marie

Non excusé(e)s : -

Séance ouverte à : ___ h ___

◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇

L'ordre du jour est le suivant :

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 juin 2017

Election Sénatoriale du 24 septembre 2017 : Election d'1 délégué titulaire et de 3 délégués suppléants

Approbation du rapport annuel 2016 du service de l'eau

Motion VFCEA (Voie Ferrée Centre Europe Atlantique)

Questions et informations diverses

◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇

DÉLIBÉRATION N°2017/JUIN/015

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, Thierry FAVARCQ est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°2017/JUIN/016

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2017

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2017/JUIN/017

ELECTION SENATORIALE DU 24 SEPTEMBRE 2017 : ELECTION D'1 DELEGUE TITULAIRE ET DE 3 DELEGUES SUPPLEANTS

L'Assemblée présente procède à l'élection d'un délégué titulaire et de trois délégués suppléants parmi les membres du Conseil Municipal. Le vote a lieu au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Election du délégué titulaire

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	10
<u>A DEDUIRE</u> : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6
A obtenu :	
DELEUME Jean	10

Monsieur Jean DELEUME, ayant obtenu la majorité absolue a été élu délégué titulaire.

Election des délégués suppléants

1^{er} délégué suppléant

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	10
<u>A DEDUIRE</u> : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6
A obtenu :	
HUMBERT Marie	10

Madame Marie HUMBERT, ayant obtenu la majorité absolue a été élue première déléguée suppléante.

2^{ème} délégué suppléant

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	10
<u>A DEDUIRE</u> : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6
A obtenu :	
THONIER Cécile	10

Madame Cécile THONIER, ayant obtenu la majorité absolue a été élue deuxième délégué suppléant.

3^{ème} délégué suppléant

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	10
<u>A DEDUIRE</u> : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6
Ont obtenu :	
GIEMZA Samuel	10

Monsieur Samuel GIEMZA, ayant obtenu la majorité absolue a été élu troisième délégué suppléant.

DÉLIBÉRATION N°2017/JUIN/018

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2016 DU SERVICE DE L'EAU

Monsieur le Maire présente et commente le rapport annuel 2016 du service de l'eau (conforme au décret 2005-236 du 14 mars 2005) et remet à chaque membre du Conseil Municipal les données financières et le compte annuel de résultat de l'exploitation du produit.

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal :

- Valide le rapport annuel du délégataire du service de l'eau 2016
- Charge Monsieur le Maire de régler toutes procédures administratives dont la transmission de la délibération de la commune au S.I.C.C.

DÉLIBÉRATION N°2017/JUIN/019

MOTION VFCEA (VOIE FERREE CENTRE EUROPE ATLANTIQUE)

Le compte rendu du débat sur la VFCEA publié par la commission particulière du débat public montre l'intérêt porté à ce projet. Près de 10 000 Bourguignons ont soit participé aux réunions, visité le site internet de la commission ou twitté sur les réseaux sociaux. Nous nous félicitons de

cette forte mobilisation autour d'un projet ouvrant des perspectives d'aménagement du territoire et de préservation de l'environnement.

Si le débat a confirmé le consensus autour de ce projet de modernisation de la ligne existante, il a fait apparaître des résistances sur son raccordement à la LGV (celui-ci est clairement rejeté par le groupe SNCF dans son cahier d'acteur) et sur la création d'une Halte d'interconnexion. Il n'a pas levé les interrogations sur l'impact environnemental de certains aménagements. Il a permis d'interpeler la SNCF sur l'état de la structure de la ligne. Et aussi apparue l'exigence d'une réduction du temps de trajet pour les liaisons Nevers-Dijon. D'une façon générale s'est exprimé le besoin de voir se poursuivre la dynamique de participation sous une forme qui reste à définir. Il faut aussi noter que l'aspect financier de la VFCEA a été très présent dans les débats. Les échanges sur le phasage montrent que l'hypothèse 2 du CPER est la plus soutenue. C'est celle qui depuis l'origine du projet de la VFCEA prévoit la modernisation complète de la voie ferrée Nevers Chagny (électrification, mise au gabarit des ouvrages et installation du GSM-R) Celle qui améliore le confort des usagers et assure une rentabilité socio-économique au projet. C'est celle qui est finançable par le respect des engagements financiers pris lors de la signature du CPER. L'ensemble des éléments soulevés dans le débat, leurs enjeux locaux, nationaux et européens doivent permettre maintenant au maître d'ouvrage (SNCF Réseau et ses partenaires) de produire d'ici le mois de septembre une décision lisible et claire sur le rythme d'évolution du projet.

Sans attendre cette décision, les élus de la commune de Mars-sur-Allier réunis en séance ordinaire le vendredi 30 juin 2017 à 20h30 souhaitent que l'ensemble du projet VFCEA se concrétise rapidement. A cette fin, ils expriment les exigences ci-dessous à l'égard de la Région, de l'Etat, de SNCF Réseaux et de l'Europe

Nous demandons à SNCF Réseaux de :

- D'élaborer un dossier de déclaration d'utilité publique et d'engager les études nécessaires à la concrétisation de la modernisation et électrification de la ligne Nevers-Chagny*
- De provisionner au regard de l'équilibre économique que dégage ce projet, les financements permettant sa concrétisation*
- Travailler à une démarche de concertation permettant à chacun d'apprécier et comprendre les raisons et opportunités des choix faits.*

- Poursuivre au regard des enjeux locaux les études techniques et environnementales sur l'aménagement d'une halte d'interconnexion et sur le raccordement à la LGV et leur incidence sur les montant des investissements*

Nous demandons à la Région Bourgogne Franche Comté de :

- Déposer rapidement auprès des services européens un dossier de subventions au titre des prochains appels à projets dans le RTE-T*
- D'engager auprès de l'Europe la démarche et contacts permettant l'intégration de la VFCEA dans les corridors 2 (mer du Nord Méditerranée) et 4 (Atlantique)*
- Repositionner comme prioritaire en 2018, à l'occasion de la révision du rapport Duron, la VFCEA*
- La concrétisation dès le mois de janvier 2018 d'une desserte Nevers Dijon en deux heures.*

Nous demandons à l'Etat de :

- Soutenir les démarches de la Région, de faire valoir auprès de l'Europe les enjeux liés à la modernisation de cette transversale ferroviaire*

Mars-sur-Allier
58240

Le Maire,
Jean DELEUME

Nous demandons à l'Europe :

- Qu'elle reconnaisse la VFCEA comme un corridor de transport ferroviaire européen reliant l'Atlantique à l'Europe.

- qu'elle honore les engagements financiers qui ont permis l'inscription de la VFCEA au Contrat de projets Etat Région 2015-2020

La concrétisation de l'ensemble de ces démarches doit permettre aux différents partenaires financiers de mobiliser les moyens assurant le financement des engagements pris par la Région, la SNCF, l'Etat et l'Europe lors de la signature en 2015 du contrat de projet Etat Région 2015-2020 et un démarrage de l'électrification avant 2020.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

DÉLIBÉRATION N° 2017/JUIN/020

ENTRETIEN CHEMIN DE BRUZEAU

Marie HUMBERT fait remarquer à l'Assemblée présente que le chemin de bruzeau n'a pas été entretenu depuis longtemps alors que la fréquence d'entretien initialement prévue était fixée à 15 jours.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 JUILLET 2017

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close à 21 h 20.

Le Secrétaire,

Thierry FAVARCQ

Le Président,

Jean DELEUME

De la délibération n°2017/JUIN/015 à la délibération n°2017/JUIN/020

<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>SIGNATURE</u>	<u>POUVOIR DONNÉ A</u>	<u>EXCUSÉ SANS POUVOIR</u>	<u>NON EXCUSÉ</u>
BERTHOMIER	J-Claude				
BOULON	Baptiste		X Thierry FAVARCQ		
CHEVALIER	Véronique		X Corinne PETIT		
CONTE	J-Marie			X	
DELEUME	Jean				
FAVARCQ	Thierry				
GIEMZA	Samuel				
HUMBERT	Marie				
LEBRUN	Aurore				
PETIT	Corinne				
THONIER	Cécile				